



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2023-491

Objet : Règlement de la Fête des associations.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le règlement de la Fête des associations, annexé au présent arrêté,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul en charge de l'administration communale,

CONSIDÉRANT que la Fête des associations est organisée chaque année sur le territoire de la Commune de Vélizy-Villacoublay pour mettre à l'honneur la vie associative,

CONSIDÉRANT que cette manifestation permet aux associations véliziennes de présenter leurs activités au public et de réaliser des démonstrations, et que les habitants pourront être ainsi conseillés sur le choix d'une activité ou d'une discipline et réaliser leur inscription dans ces associations,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la Fête des associations, dans un souci de bonne organisation de cette manifestation et afin d'en permettre un déroulement optimal,

ARRÊTE

Article 1 : Le règlement de la Fête des associations, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Ledit règlement est applicable à compter de l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire le présent arrêté.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230906-ARR_2023_491-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2023

Acte affiché du 08/09/2023 au 09/11/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr